

Image not found or type unknown



Rupture d'un cdd et préavis

Par Yrrrk, le **09/04/2010** à **16:10**

Bonjour,
Mon CDD de 6 mois à pris fin le 8 Avril. Mon chef ma dit qu'il comptait me reprendre pour un CDD de 12 mois. Il a fait la demande d'un nouveau contrat.
Je n'ai encore rien signé, cependant je travail en ce moment toujours pour lui.
Je me pose alors une question:
Si je signe le contrat dans les jours qui viennent, puis, que dans un 2 mois je souhaite partir.
Ais-je le droit?
Je dois prévenir mon patron combien de temps à l'avance?
Merci à tous pour vos réponses.